

Compte rendu de Conseil municipal du 14 septembre 2017

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Excusés : BAILLON Anaïs (pouvoir V. BERNARDEAU), LONJARD Laetitia (pouvoir E. RENAUD).

Absents : AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 6 juillet 2017.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
201, rue de la Rochelle Sect. 097 AC 34	Bâti	2 336 m ²
340, rue Maurice Ferroux Sect. 227 AA 39	Bâti	1 490 m ²
255, route de la Blottière Sect. ZA 213	Bâti	17 530 m ²
40, rue de la Croix Blanche Sect. A 214 ; A 1149	Bâti	169 m ²
400, rue des écoles Sect. 097 AB 70 ; 097 AB 71	Bâti	1 340 m ²
rue du Château Sect. AI 41	Bâti	64 m ²
170, rue du Vieux Puits Sect. 097 B 521, 576, 638, 640	Bâti	1 745 m ²
255, avenue de Niort Sect. AD 54	Bâti	1 081 m ²

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

M. Bernardeau, adjoint au maire, présente au conseil le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable. Il souligne une diminution des volumes d'eau achetés (- 3,5 %) et une très faible progression des volumes vendus (+ 0,6 %). Le rendement du réseau s'établit à 72 % (contre 70 % en 2015). Le tarif du service reste inchangé et les contrôles qualité pleinement satisfaisants. Les charges d'exploitation s'élèvent à 128 543,26 € et les recettes à 187 029,51 €. Les dépenses d'investissement s'établissent à 105 455,76 €, intégralement autofinancés.

Le conseil approuve ce rapport à l'unanimité.

ECLAIRAGE PUBLIC : MISE EN SECURITE ET MAINTENANCE

Au terme de la procédure d'appel d'offres engagée pour la contractualisation d'un marché à procédure adaptée, portant sur la mise en conformité du réseau d'éclairage public communal et le contrat de maintenance dudit réseau, le conseil, après examen des trois offres reçues, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de SEOLIS au prix de 44 099,45 € HT pour la mise en conformité, et 7 761,56 € HT annuels pour les prestations d'entretien et de maintenance sur une durée de 4 ans.

TRAVAUX SUR RESEAU AEP

Vu les travaux inscrits au budget 2017 du service d'eau au titre du programme de modernisation du réseau AEP, et après avoir consulté les entreprises locales, le conseil municipal retient, à l'unanimité, l'offre de l'entreprise SAUR, s'établissant à 77 941,68 € TTC, admise comme la plus avantageuse.

PETITION ANTENNE FREE

Monsieur le Maire informe le conseil d'une pétition reçue en mairie le 28 juillet 2017 et en donne lecture intégrale. En substance, les signataires s'interrogent sur les risques de pollutions visuelle et électromagnétique d'un tel équipement et requièrent « l'application du principe de précaution » en sollicitant le déplacement du projet.

Monsieur le maire rappelle que l'opérateur a produit les éléments justifiant que son projet respecte, en tous points, les normes techniques et sanitaires légalement en vigueur. Déplacer le projet ne saurait être envisagé à ce stade du dossier, Monsieur le maire soulignant que deux autres antennes, installées depuis de nombreuses années sur le château d'eau et à proximité immédiate d'habitation, n'ont soulevé la moindre inquiétude des riverains. Enfin, il souligne la nécessité d'une couverture téléphonique appropriée aux besoins des résidents de la commune et des acteurs économiques du territoire. Le conseil décide donc de maintenir le projet tel qu'accepté initialement.

BILAN DE RENTREE SCOLAIRE

Mme Caroline DANO, adjointe au maire, présente le bilan de la rentrée scolaire : maintien des effectifs de maternelle à 68 élèves et légère diminution (-5) des élèves en élémentaire, au nombre de 132.

Une nouvelle organisation est mise en place à la garderie : accueil différencié des petits et des grands, avec installation d'un mobilier adapté aux plus petits, coin lecture, ... A la cantine, M. David Lagay a pris ses fonctions en remplacement de Mme Desfontaines. Enfin, côté transports scolaires, il s'organise en 2 circuits (1 petit sur Beauvoir, 1 grand sur les communes du sud), avec un accompagnateur dans chaque bus, à la charge des communes desservies.

SECURISATION DE L'EHPAD : ACQUISITION DE TERRAIN PAR EPF-PC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée avec l'EPF-PC en vue d'acquérir les terrains bordant l'EHPAD et la procédure d'expulsion envisagée face à l'immobilisme de deux des propriétaires concernés. L'un d'eux sollicite précisément l'interruption de cette procédure d'expulsion. Les bases de négociations proposées par l'intéressé n'étant pas jugées satisfaisantes par le conseil municipal, ce dernier rejette, à l'unanimité, cette demande de négociation.

VENTE ANCIENNE MAIRIE DE LA REVETIZON

Suite à la procédure engagée en vue de la vente de l'ancienne mairie de La Revêtizon, deux offres fermes ont été reçues en mairie durant l'été. Le conseil décide, à l'unanimité, de retenir la plus élevée, présentée par la SCI MAMEJO, domiciliée à Granzay-Gript (79360), au prix net vendeur de 45 000 €.

ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE

Après la consultation engagée en vue de souscrire un contrat d'entretien des équipements de chauffage installés dans les bâtiments à usage communal, le conseil retient, à l'unanimité, l'offre la mieux-disante, à savoir SIREC pour un montant de 855 € HT annuels.

COMPLEXE SPORTIF : INSTALLATION DE LA TELESURVEILLANCE

Afin de protéger les locaux du complexe sportif par l'installation d'un dispositif de télésurveillance, une consultation a été engagée. Après analyse des deux offres reçues, le conseil retient la proposition la mieux-disante, à savoir Nexecur, pour 994 € TTC (installation) et 37,37 € d'abonnement mensuel.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, pour le service d'eau, un virement de crédits de 900 € au sein de la section d'investissement et pour le budget principal, un virement de crédits de 12 250 € des dépenses imprévues vers les charges de personnel, afin de couvrir des charges de salaires imprévues. De plus, une inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 17 600 € est autorisée par le conseil, correspondant au montant supplémentaire versé et remboursé par l'assurance statutaire de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Ligne TAN LIB : de nouvelles modalités ont été adoptées par la CAN concernant le transport péri-urbain afin de favoriser la liaison Niort-Beauvoir, le mercredi, jour de marché.

Territoire Bio engagé : l'association propose à la commune de Beauvoir d'être porteur du label. Monsieur le maire souligne que, au-delà des labels, cette démarche ne saurait être pertinente sans une volonté commune de tous les acteurs locaux concernés.

Séance levée à 23h45 minutes